



Une loi de finances de la Sécurité Sociale 2023 sans aucun moyen qui va aggraver une situation déjà catastrophique !

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, est relativement sans surprise puisqu'elle s'inscrit dans l'objectif de 3 % du pacte de responsabilité imposé par le gouvernement.

Les organisations de retraités dénoncent les conditions d'adoption de ce texte, l'utilisation du 49-3 permettant au gouvernement de ne pas prendre en compte les propositions faites par les députés pour en améliorer le contenu.

Le budget, inférieur à l'inflation prévue, reste, une nouvelle fois, nettement insuffisant pour répondre aux besoins de santé dans notre pays. Nos concitoyens paient lourdement le manque de recettes, dont souffre le budget de la Sécurité sociale à cause des multiples exonérations de cotisations sociales, dont ont bénéficié les entreprises ces dernières années. Cette situation, a aggravé considérablement le déficit de la Sécurité Sociale en 2020, soit 39,7 milliards d'euros. Il a été ramené à 17,8 milliards d'euros en 2022, au prix de réductions drastiques dans notre système de santé, que l'hôpital public a lourdement payé : fermeture de 7 500 lits et de nombreux services d'urgence.

Cela a entraîné des conditions d'accès aux soins très dégradées pour les patients et notamment les retraités que le manque de médecins, dans de nombreux territoires, a aggravé. Ainsi, 4 millions de français vivent aujourd'hui dans un désert médical, 6 millions n'ont pas de médecin traitant et parmi eux, beaucoup sont en affection de longue durée. Tout cela en dit long sur la dégradation de notre système de santé !

Concernant le grand âge et l'autonomie, les quelques « mesurées » prévues sont très loin des besoins immédiats et des exigences face aux enjeux à venir, pour développer un système de santé de qualité et accessible à tous :

- recrutement de 3 000 soignants en EHPAD pour environ 7 500 établissements, soit 0,4 soignant par maison d'accueil,
- augmentation du tarif plancher à 22 euros de l'heure pour les services à domicile,
- 4 000 places de service de soins infirmiers à domicile,
- jusqu'à 2 heures supplémentaires de vie sociale pour les personnes âgées dès 2024...

Même si elles restent insuffisantes, elles sont néanmoins le fruit des luttes que nos organisations ont menées unitairement au niveau des retraités depuis plusieurs années.

Il faut aller beaucoup plus loin, pour satisfaire les besoins aujourd'hui.

Nous exigeons :

- une loi de programmation vis-à-vis du grand âge, attribuant des moyens face aux enjeux à venir ;
- un droit à l'autonomie, inséré dans la branche maladie de la Sécurité Sociale, financé par les cotisations et la création d'un grand service public à l'autonomie ;
- 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 pour les services à domicile ;
- la création de centres de santé publics, en lien avec les hôpitaux ou Ehpad, dans tous les territoires
- 100 000 embauches dans l'hôpital public ;
- la fin des exonérations de cotisations sociales octroyées aux entreprises ;
- une augmentation des pensions de retraites dans tous les régimes (régime général, complémentaires, etc.), plus conséquente que celle octroyée pour le moment, au minimum au niveau de l'inflation.

Nous réaffirmons, également, notre opposition à toute réforme des retraites qui imposerait un recul de l'âge de départ (ou une augmentation de la durée de cotisations) et une baisse du niveau des pensions.

Le COR, dans son dernier rapport, affirme que les finances du régime général ne nécessitent nullement de telles décisions. Il alerte, par ailleurs, sur le fait que les réformes prises depuis 20 ans vont conduire à une baisse importante du niveau des pensions pour les nouveaux retraités.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'agir :

- **pour plus d'égalité de pension entre les femmes et les hommes,**
- **pour plus d'égalité en terme de durée de retraite en bonne santé,**
- **que la meilleure preuve de solidarité intergénérationnelle est celle d'un départ à la retraite suffisamment tôt pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.**